

COURRENDLIN - CONSEIL COMMUNAL

POINT PRESSE PRESENTATION DU JOURNAL DE L'ENVIRONNEMENT

28 avril 2020

Préambule

La Commune de Courrendlin entend mener une politique dynamique en faveur de l'environnement. Cela exige d'elle qu'elle prenne des mesures significatives, fondées sur les grands principes définis dans son programme de législature depuis la fusion des villages de Courrendlin, Rebeuvelier et Vellerat, dont les axes principaux sont les suivants :

- **Entretien la conscience publique pour un environnement et une gestion raisonnée des espaces qui assurent un haut niveau de qualité de vie à la population. Dans cette perspective, lui transmettre des informations régulières – journal de l'environnement – sur les comportements collectifs et individuels à adopter.**
- **Concevoir et réaliser des projets sur le long terme en faveur de la biodiversité. Impliquer les écoles dans la réflexion et l'action pour la diversité. Récompenser les initiatives privées favorisant la biodiversité.**
- **Développer le réseau écologique et la conception évolutive du paysage (CEP).**
- **Dans le mouvement des grandes mobilisations en faveur du climat et de la biodiversité, favoriser la connaissance et à la protection des écosystèmes.**
- **Réaliser le projet ViTaBirse, relatif à la protection contre les crues et la revitalisation du cours d'eau.**

Ces objectifs se retrouvent dans les thèmes développés dans le « Paysage de la Tour » Journal de l'environnement que la population recevra ces prochains jours :

JOURNAL DE L'ENVIRONNEMENT

- **Principes et nécessité d'agir (édito)**
- **Réseau écologique :** Les agriculteurs doivent exploiter au minimum 7% de leurs terres agricoles en mode extensif (sans aucun apport d'engrais commercial ni de produits chimiques). Aussi appelées surfaces de promotion de la biodiversité (SPB), ces parcelles extensives peuvent être utilisées différemment. Ainsi, plusieurs types de SPB existent : prairies extensives, surfaces à litière, prairies riveraines de cours d'eau, pâturages extensifs, jachères florales, ourlets sur terres assolées, bandes culturales extensives, arbres fruitiers haute tige, haies/bosquets/berges boisées, surfaces rudérales/tas d'épierrage/affleurements rocheux ou encore murs de pierres sèches. www.agrijura.ch
- *AgriJura porte la plupart des projets de réseaux écologiques du canton, auxquels les agriculteurs adhèrent volontairement. En appliquant des mesures favorisant des espèces-cibles, les exploitants renforcent leur engagement en faveur de la biodiversité et sont en contrepartie rétribués pour leurs prestations. www.agrijura.ch*
- **Mesures en faveur de nos oiseaux**
- **Action pour l'entretien des haies**
- **Participation à l'opération « 40 chênes pour demain »**

A Rebeuvelier, tous les arbres prévus ont été plantés sur le territoire de la localité, soit 9 chênes, 5 noyers et 1 pommier sauvage. Au surplus, 10 souches ont également été barrées sur un pâturage afin de préserver la structure intéressante qu'elles offrent pour la faune et la flore. Ce travail a été réalisé par le groupe de retraités « RUWAR » sous la conduite d'Ulrich Hofer. Ce village se distingue admirablement par l'implication de ses bénévoles, et il faut le saluer.

▪ **Projets dans le cadre de la CEP (Conception évolutive du paysage)**

Les conceptions d'évolution du paysage communales (CEP) concrétisent, au niveau communal, les objectifs de protection et de valorisation de la nature et du paysage. La fiche 3.02 - Évolution du paysage jurassien - du plan directeur cantonal donne mandat aux communes d'élaborer une CEP à l'échelle locale, dans le cadre de la révision de leur plan d'aménagement local (PAL). Le projet de loi sur la protection de la nature et du paysage reprend cette exigence. Le Service de l'aménagement du territoire (SAT) apporte un soutien financier à l'élaboration d'une CEP au même titre qu'un PAL. En outre, l'Office de l'environnement ou d'autres services cantonaux peuvent accorder des contributions à la réalisation des mesures issues des CEP. Il est également possible de faire appel à des organisations privées ou d'autres institutions (Fonds suisse pour le paysage, Patrimoine Suisse, Pro Patria, ...).

La 2^e étape du « Fonds CEP » est dotée d'un montant de 95'900 francs, accordé par l'Assemblée communale de Courrendlin en date du 11 décembre 2017. A noter que le « Fonds CEP » de l'ancienne commune de Vellerat « dispose » d'un montant de 16'500 francs. Vellerat a été une des premières communes, avec Soulece et Undervelier, à élaborer une CEP, ceci indépendamment de la révision du PAL.

- **Mesures d'encouragement à la biodiversité : Tapis vert ou tapis fleuri, prairies fleuries pour la biodiversité, vipère et bacchante**
- **Mesure particulière par l'installation de nichoirs**
- **Evolution du projet « ViTaBirse »**

PROJET PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

La commune adhère à la Convention-P « Paysage » de l'Agglomération, laquelle bénéficie, dans le cadre du Programme fédéral de subventionnement pour l'environnement depuis 2008, de l'aide financière de la Confédération. Les conventions-programmes du programme fédéral de subventionnement concernent plusieurs thèmes, tels que revitalisation de cours d'eau, préservation de la nature, biodiversité en forêt, paysage. Elle a élaboré trois projets co-financés par CH-Agglomération, à hauteur de 39'000 francs pour les années 2020 et 2021, soit :

- **Mise en place d'un abreuvoir en bois dans le pâturage du Bambois**
- **Création d'un sentier didactique dans le Montchaibeux**
- **Installation de nichoirs à martinets**

Ces projets sont soumis à l'approbation de la Commission d'aménagement et de l'énergie de l'Agglomération. Les dépenses de l'Agglo dans le cadre de la « Convention Paysage » s'élèveront à 250'000 francs sur 5 ans. La dépense par an pour la commune de Courrendlin sur la même période s'élèvera à 6'000-7'000 francs.

Courrendlin, le 28 avril 2020

Pierre-André Comte, Conseiller communal en charge du Dicastère de l'Environnement